

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**uropean **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

L'AIRE, fondée par l'économiste et sociologue Henri Guitton, présidée par Yoland Bresson, professeur de sciences économiques, ancien doyen de la faculté de Paris-Saint-Maur, milite pour le versement à tous d'un revenu inconditionnel, Le Revenu d'existence.

Elle publie une Lettre de liaison trimestrielle dont elle est heureuse de vous communiquer quelques extraits :

- *Le Revenu d'existence*
- *Financement et plan d'instauration du Revenu d'existence.*
- *Le Revenu d'existence : arguments et objections.*
- *Plaidoyer pour l'allocation universelle.*
- *Face à la mondialisation une réforme structurelle s'impose : le Revenu d'existence.*

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien nous accorder. Nous attendons vos réactions et vos suggestions par courrier, à l'adresse ci-dessus ou par mail à contact.aire@wanadoo.fr

Le sommaire se trouve en page suivante

SOMMAIRE

Le Revenu d'existence	3
Le Constat	3
Le Revenu d'existence	3
Conclusion	4
Pour en savoir plus	4
Financement et plan d'instauration du Revenu d'existence	6
Une nouvelle solidarité	7
Modèle de transition en 5 ans.	8
Simulation modélisée du Plan	9
Conclusions	12
Le régime permanent, au-delà de la transition	14
Le Revenu d'existence : arguments et objections	17
Le constat	18
L'impératif de justice sociale	20
Justifications économiques	21
Réponse aux objections	22
Les avantages	25
Plaidoyer pour l'allocation universelle	28
Un nouveau concept	28
Une économie naguère intégratrice	30
La relance keynésienne dans des États souverains	31
Une économie qui perd sa finalité	32
Raisonnement par l'absurde	33
Des réponses politiques inadéquates	33
L'allocation universelle, seul pendant au système américain	34
Modifier la perception du chômage	35
Pour développer des activités non mécanisables	35
Face à la mondialisation une réforme structurelle s'impose : Le Revenu d'existence	37
Le vieil État providence ne soulagera pas l'inquiétude justifiée de nos concitoyens	37
Pourquoi ?	38
Que faire ?	39
Pas d'action politique efficace sans une politique globale du revenu	40
Lettre de Yoland Bresson à François Fillon ministre des Affaires sociales	42

LE REVENU D'EXISTENCE

Le Constat

Alors que nos sociétés sont de plus en plus riches, le nombre d'exclus s'accroît, une frange croissante de la population est marginalisée. L'économie rejette ceux dont elle n'a plus besoin, amène le plus grand nombre à condamner la société dont ils se sentent exclus, entraînant certains à se réfugier dans la violence. En réponse, l'AIRE propose l'instauration immédiate du Revenu d'existence, signe majeur d'appartenance à la communauté, puissant facteur d'intégration sociale, à même de réduire la violence.

Le Revenu d'existence

La répartition des revenus opérée par le marché entre le travail et le capital privé ignore que les richesses créées et échangées s'appuient sur un fond de capital social, humain et matériel hérité du passé. Les fruits de cet héritage appartiennent à tous. Aujourd'hui, la part des revenus qui est due à ce capital social se mesure et évolue avec les ressources du pays.

Une idée ancrée dans l'histoire

Sa notion remonte au XVII^e siècle. Autrefois utopique, sa réalisation s'impose aujourd'hui au nom de la solidarité, en réponse aux mutations de nos sociétés. Elle est étudiée dans divers pays et prend des appellations différentes (revenu de base, allocation universelle, revenu de citoyenneté, revenu social garanti, etc.), selon les modalités envisagées. Dès 1984, ce revenu a été proposé par les économistes Yoland Bresson et Henri Guitton, parce qu'il substitue à une assistance concédée une répartition à tous d'une partie des gains de la productivité nationale. Déjà appliqué en Alaska, par distribution de la rente pétrolière, le Revenu d'existence le sera progressivement partout par distribution de la rente tirée du capital social.

Son principe

Une mensualité égale pour tous, versée de la naissance à la mort, due à chacun en tant qu'héritier légitime de la richesse accumulée par les générations antérieures et qu'il continue d'enrichir par sa vie propre. Cette mensualité inconditionnelle, inaliénable, cumulable avec tout autre revenu, et de gestion simple, crée un lien de solidarité indispensable entre tous les membres du corps social dont chaque individu est l'une des cellules. Couplé avec la réduction progressive de la durée du travail, le Revenu d'existence amorce aussi la rémunération du temps libre.

Sa faisabilité

Le revenu d'existence varie avec le PIB. L'Aire propose au démarrage une mensualité de 300 euros, mise en place progressivement sur une durée de 5 ans. Son coût annuel pour la France s'élève à 216 milliards d'euros, dont la plus large part est prélevée sur les allocations existantes auxquelles il se substitue, le solde étant procuré par une croissance restaurée et un rééquilibrage fiscal. Sa mise en œuvre peut se faire selon plusieurs modalités. L'Aire propose une mise en place progressive, financée au départ par un emprunt auprès des organismes financiers à durée illimitée et au taux de 1%.

Conclusion

Réforme en profondeur de notre société, le Revenu d'existence s'impose au nom de la solidarité. Souhaitable dans l'immédiat au plan européen, il doit progressivement être généralisé au niveau mondial. Choix politique, il verra le jour d'autant plus tôt qu'il s'appuiera sur une conviction populaire forte impliquant tous les acteurs sociaux.

Pour en savoir plus

Il existe une très abondante bibliographie sur le Revenu d'existence, que l'on appelle aussi différemment : *Allocation universelle, Revenu de citoyenneté, Revenu de base, Revenu social garanti, Revenu minimum garanti...*

De nombreux ouvrages abordent ce sujet.

En voici quelques uns :

BRESSON Yoland, *Le Revenu d'Existence*, L'esprit frappeur, 1,50 euro.

PASSET René, *L'illusion néo-libérale*, Fayard, p. 266 et suiv.

FERRY J.-M., *L'allocation universelle*, CERF, coll. Humanités.

VAN PARIJS Philippe, *Sauver la solidarité* CERF, coll. Humanités.

Les rapports administratifs sont généralement défavorables dans la mesure où ils n'envisagent que la politique sociale (exemple : J.-M. Belorgey & A. Fouquet *Rapport du Commissariat au plan minima sociaux* et extrait dans *Problèmes économiques*, 13 septembre 2000 « Quelle garantie de revenu aux personnes les plus défavorisées ? »

Parmi les revues économiques favorables parce que plus portées à envisager le problème dans sa totalité citons : *Transversales* n° 3 mai 1992.

Pour connaître le rayonnement dans le monde de l'idée d'allocation universelle se connecter sur le BIEN (Basic Income European Network) : www.basicincome.org. Celui-ci organise tous les deux ans un congrès international, le dernier s'est tenu à Genève du 12 au 14 septembre 2002.

FINANCEMENT ET PLAN D'INSTAURATION DU REVENU D'EXISTENCE

Yoland Bresson¹

Le plan présenté il y a quelques années par Yoland Bresson couplait l'instauration du revenu d'existence avec la réduction de la durée du travail. Il permettait ainsi aux salariés du bas de l'échelle de maintenir leur niveau de ressources, le Revenu d'existence venant compenser la perte de rémunération liée à la réduction des horaires. Mais, en contrepartie, il exigeait de la collectivité un effort financier important. Ce nouveau plan, en limitant les avantages donnés aux personnes disposant d'un revenu supérieur au RE, réduit d'autant les besoins de financement. En cela, il répond mieux aux préoccupations présentes des politiques et prouve, contrairement aux objections de certains, que le Revenu d'existence peut être mis en œuvre sans plus attendre.

Instaurer le Revenu d'existence, attribué inconditionnellement de la naissance à la mort, égal pour tous et cumulable sans restrictions avec n'importe quel revenu d'activité est un changement du mode de distribution des revenus et non une nouvelle adaptation de nos mécanismes de redistribution.

Ainsi, considérons quatre joueurs de cartes. Actuellement nous distribuons les cartes au hasard. Les joueurs décident de changer le mode de distribution, que chaque joueur soit maintenant assuré d'avoir au moins une carte forte dans sa main, un as par exemple. L'as est le revenu d'existence. On isole les quatre as, on les distribue. On prend les cartes

1. Professeur de sciences économiques, ancien doyen de la faculté Paris XII, Président de l'AIRE

restantes et on les distribue aussi, conformément à l'habitude. Le jeu peut conserver toutes ses règles. Personne n'y perd *a priori*. Sauf peut-être en fin de partie, l'excellent joueur qui ne pourra plus assurément écraser ses adversaires, ou le joueur faible qui ne pourra plus s'abriter derrière la malchance pour justifier ses défaites constantes. Notons enfin, que nous n'avons pas eu besoin de plus ou de nouvelles cartes.

Une nouvelle solidarité

Voilà en quoi consiste le changement de distribution des revenus par l'instauration du Revenu d'existence. La seule différence avec l'exemple de la partie de cartes est que pour celle-ci, la distribution est reprise intégralement après chaque tour de jeu, tandis qu'en économie le jeu est continu. Il est alors indispensable d'organiser une transition et de l'organiser de telle sorte qu'elle ne perturbe en rien le déroulement du jeu, qu'elle soit neutre ou pourquoi pas qu'elle puisse si possible, simultanément l'améliorer : faire en sorte qu'une instauration en France, rende l'économie française, soumise à la concurrence mondiale, aussi ou plus compétitive, pendant la transition. On sait en effet, à travers la première expérience menée depuis plus de trois ans en Alaska, qui a introduit un *basic income*, que le changement n'a provoqué que des conséquences positives que l'on résume ainsi : les habitants les plus dynamiques de l'Alaska quittaient l'État, ils reviennent et le courant migratoire s'est inversé. L'Alaska était l'État américain ayant le plus fort taux de chômage et la plus faible croissance, trois ans après, il était celui qui avait le plus faible taux de chômage et la plus forte croissance. (Ce résultat mériterait cependant une évaluation plus scientifique, qui va bientôt être entreprise, car il s'agit d'une affirmation émanant des autorités en charge de l'État).

Le Revenu d'existence s'élève, pour la France, à 300 €/mois par personne, soit 3600 € par an.

Ce montant équivaut à 1968 francs par mois. Il est supérieur à la valeur d'aujourd'hui. Il est pris tel pour anticiper le montant qu'il devrait être au terme du plan de transition de 5 ans, compte tenu de la croissance économique, et pour des simplicités d'arrondi.

La population totale concernée est prise égale à 60 millions.

La transition est modélisée sur la base des citoyens français. Les résidents étrangers et immigrés continuent à bénéficier de la

protection sociale actuelle, comme d'ailleurs et pour l'essentiel (sécurité sociale, assurance chômage, minimums sociaux...) les Français.

Le Revenu d'existence représente donc annuellement $60 \times 3600 = 216$ milliards d'euros pour un PIB que nous prenons égal à 1500 milliards d'euros, soit 14,4%. On peut dire que l'ensemble des revenus des Français se partage en 14,4% de revenu commun d'existence et 85,6% de revenus différenciés d'activité.

Modèle de transition en 5 ans.

L'instauration se fait en 5 ans, avec chaque année un accroissement du RE versé : *1^{re} année 20%, 2^e année : 40% et 3^e année : 100%*

C'est le choix d'un mécanisme de transition universaliste, conforme à la philosophie du Revenu d'existence, revenu attribué parce qu'on existe, reconnu membre de la communauté nationale, fondé sur l'égalité de tous ouvrant l'accès à un droit à l'autonomie.

Toute l'économie reste en l'état. Ses règles de fonctionnement, les prélèvements fiscaux et sociaux, le maintien du Smic, sous forme de taux horaire. Les salaires et les minima sociaux peuvent augmenter... Au-delà de la transition, le Smic sera conservé, mais défini comme un revenu horaire minimum contractuel d'activité.

À l'ouverture du plan de transition, chaque citoyen, pour lui et ses enfants, ouvre dans la banque de son choix un nouveau « compte d'existence » individuel. Chaque mois le compte sera crédité du montant du RE. La première année uniquement par l'avance de la banque, les quatre années suivantes conjointement par la banque et une Caisse qui pourrait efficacement être l'actuelle Caisse d'allocations familiales.

Le plan est initié par création de monnaie. L'optimum aurait consisté en une véritable création de monnaie permanente, accroissant la masse monétaire. Mais la BCE et même le pacte de stabilité européen l'interdisent. Cependant, rien ne peut empêcher une banque privée d'accorder un crédit personnel à un client, si ce n'est la règle dite « prudentielle » de gestion bancaire.

Il s'agit donc d'un investissement national, par emprunt individuel de tous les citoyens auprès du système bancaire, par création de monnaie

scripturale, équivalent à un an de revenu d'existence, soit **216 milliards d'euros versés en $5 \times 12 = 60$ mensualités.**

Bien que chaque citoyen soit l'emprunteur, l'État est l'emprunteur final. Pour que cette création monétaire s'assimile à une injection de monnaie permanente, l'emprunt sera à durée infinie, servi par une rente perpétuelle, dont le taux d'intérêt réel devrait faire l'objet d'une négociation avec le système bancaire, qui pourrait d'ailleurs ne couvrir que les frais engagés par lui, pour la mise à disposition, mais qui devrait en tout cas être inférieur ou égal à 1%.

Toutefois, pendant les cinq années de transition, l'État verse à chaque banque, en proportion des comptes ouverts dans ses guichets, une contrepartie égale à 10% (à négocier aussi) pour satisfaire à un ratio de liquidité, et qui correspond à un paiement anticipé des intérêts, le service de la rente perpétuelle ne commençant qu'après la transition.

Comme toute l'économie fonctionne normalement, pour tous ceux qui ont un revenu supérieur au RE, par exemple un salarié, tenu d'ouvrir un compte d'existence, régulièrement crédité du RE, l'employeur reverse le même montant à la Caisse. Tous les autres organismes payeurs de revenus de transferts feront de même, toujours à hauteur du montant du RE crédité au compte d'existence. Il en est de même pour les professions libérales et bénéficiaires d'autres revenus primaires.

Simulation modélisée du Plan

Pour rendre la simulation simple, aisément compréhensible et pourtant réaliste, la population est répartie en trois groupes :

Part A : 70% de la population. Ceux qui ont déjà un revenu supérieur au RE, et qui donc contiennent le RE, quel que soit ce revenu, activité salariée, activité libérale ou entrepreneuriale, revenu d'assistance, RMI, retraite... Pour ceux qui bénéficient dans leur revenu de transfert d'un surplus lié aux personnes à charge, ce surplus est imputé à la personne à charge (enfant par exemple) car le revenu d'existence est individualisé.

Part B : 20% de la population. Ceux qui ont un revenu inférieur au RE. Revenus de transfert pour l'essentiel (allocation familiale par exemple). On admet que le revenu moyen de ces 12 millions d'individus est de 100 €/mois. Estimation volontairement sous-estimée.

Part C : 10% de la population. Ceux qui ne reçoivent rien.

Simulation Année 1.

À partir, par exemple, du 1^{er} janvier 2003, chaque banque crédite chaque compte d'existence et chaque mois de 300/5, soit 60 euros par personne.

L'avance annuelle des banques s'élève à :

$60 \text{ €} \times 12 \text{ mois} \times 60 \text{ millions d'habitants} = 43,2 \text{ milliards d'€}.$

(Toutes les valeurs correspondent maintenant à des milliards d'€).

La contrepartie en liquidités de l'État est de 10% de l'avance soit 4,32.

Les restitutions à la Caisse sont :

Part A de la population, 70% de 43,2 soit 30,24.

Part B : comme nous sommes encore au-dessous des 100 € de revenus que ces personnes reçoivent, les 60 € de revenu d'existence sont intégralement restitués à la Caisse, soit un montant de 20% de 43,2, c'est-à-dire 8,64.

Bilan de la Caisse en fin d'année 1 :

	Crédit	Débit
	30,24	4,32
	8,64	
Total	39,28	4,32

Solde Année 1 : 34,96 milliards d'€

Simulation Année 2.

Versement mensuel 120 € par mois, soit 86,4 milliards d'€ pour l'année, par :

Avance annuelle des banques 43,2 milliards

Versement de la Caisse 43,2

Les restitutions à la Caisse sont : pour la part A, 70% de 86,4 soit 60,48.

Pour la part B : la Caisse ne récupère plus que 100 € par personne et par mois, pour les 12 millions d'individus concernés soit 14,4 milliards d'€. (On constate bien que ce montant est sous estimé puisqu'en 1995, le montant total des allocations familiales et autres allocations de situation (API...) s'élevait à 235 milliards de francs soit 35,82 milliards d'€. Notons cependant que certaines prestations comptées dans ce total, comme l'AAH, entrent dans la part A, puisque supérieures au RE).

Bilan de la Caisse en fin d'année 2 :

	Crédit	Débit	
Restitutions annuelles	60,48	4,32	Contrepartie liquide
	14,4		
Solde année 1	34,96	43,2	Versement du RE par la Caisse
Totaux	109,84	47,52	Solde Année 2 : 62,32 milliards

Simulation Année 3.

Versement mensuel 180 € par mois soit 129,6 milliards pour l'année par 43,2 d'avance des banques et 86,4 de versements par la Caisse.

Bilan de la Caisse en fin d'année 3 :

	Crédit	Débit	
Restitutions	90,72	4,32	contrepartie liquide
	14,4		
Solde année 2	62,32	86,4	versement du RE
Totaux	167,44	90,72	Solde Année 3 : 76,72 milliards

Simulation Année 4.

Versement mensuel 240 € par mois par personne, soit 172,8 milliards sur l'année dont 43,2 par avance bancaire et 129,6 par la Caisse.

Bilan de la Caisse en fin d'année 4 :

	Crédit	Débit	
Restitutions	120,96	4,32	
	14,4		
Solde année 3	76,72	129,6	versement du RE
Totaux	212,08	133,92	Solde Année 4 : 78,16 milliards

Simulation Année terminale.

Versement 300 € par mois et par personne soit 216 milliards par an couverts avec 43,2 de dernière avance bancaire et 172,8 par la Caisse.

Bilan final de la Caisse à la fin du processus de transition :

	Crédit	Débit	
Restitutions	151,2	4,32	
	14,4		
Solde Année 4	78,16	172,8	
Totaux	243,76	177,12	Solde final : 66,64 milliards d'€ 437 milliards de francs.

Conclusions

On constate d'abord, que dès la première année, ceux qui ne recevaient rien voient leur situation commencer à s'améliorer. Cela concerne par exemple les jeunes non actifs, non boursiers, particulièrement entre 21 et 25 ans.

Dès la deuxième année, ceux qui recevaient des revenus de transferts inférieurs au RE, commencent aussi à profiter du nouveau système, spécialement les enfants.

Pour ceux qui ont un revenu supérieur au RE, la transition laisse leur situation inchangée. Rappelons, quand même que l'économie continue à fonctionner « naturellement » et que les hausses de pouvoir d'achat résultant de la croissance, accompagnée d'augmentations de revenus, ne manqueront pas d'intervenir pendant les cinq années d'instauration du revenu d'existence. Mais surtout, on observe que le solde final de la caisse, soit 66,64 milliards d'€, offre la possibilité d'en transférer la moitié ou plus, dans un fonds complémentaire de financement des retraites. La procédure suggérée d'instauration progressive du RE, permet de solutionner en large partie le lancinant problème des retraites à venir pour les actifs d'aujourd'hui. Somme toute, une part des prélèvements compensateurs du versement du revenu d'existence, s'analyse comme un revenu différé qui vient en substitution ou en déduction de l'effort supplémentaire que les actifs s'attendent à supporter pour perpétuer la retraite par répartition, système auquel nous sommes attachés.

La transition est donc conçue de telle sorte que tout le monde y gagne, concrètement, immédiatement, ou virtuellement. Parmi, les nombreuses autres solutions techniquement réalisables, celle-ci est simple, universelle, applicable en France, isolément et sans affecter la compétitivité de notre économie.

Les sceptiques sincères, trouvant que ce plan est vraiment trop beau pour être vrai, de même que les opposants de mauvaise foi, tenteront d'y débusquer une faille et d'inquiéter les citoyens. Ils agiteront sûrement le risque d'inflation en s'appuyant sur la création de monnaie scripturale.

La réponse fondamentale est la suivante. Ces critiques n'auront pas pris la mesure de la mutation de nos économies. Nous ne vivons plus dans une économie de rareté, contrainte par l'offre, mais dans une économie d'abondance menée par la demande. Si le marché reste concurrentiel, toute demande qui ne trouve pas immédiatement une offre et pour laquelle le prix tend à s'élever, suscite de ce seul fait, extrêmement vite, une offre supplémentaire concurrente. « On ne vend plus ce que l'on produit, on produit ce que l'on vend ». L'inflation par la demande n'est plus vraiment envisageable.

Dès lors, la création monétaire provoque plus sûrement un surplus d'activité et de croissance, sauf si elle implique, ou elle s'accompagne, d'une inflation sous-jacente par les coûts. Ce ne serait pas le cas d'une transition menée aujourd'hui, où l'évolution des coûts et particulièrement des salaires resterait conduite par les forces actuelles du marché.

Au demeurant, le choc de création monétaire de la première année, n'en est pas vraiment un puisque cette création est compensée par la restitution à la Caisse d'un prélèvement équivalent sur les revenus supérieurs au RE et gelé par elle, jusqu'à sa diffusion progressive tout au long de la deuxième année. À ce propos, remarquons que le choix d'une transition sur 5 ans, avec injection annuelle de monnaie scripturale, peut être à tout moment révisé. Si nous nous contentions d'une seule avance bancaire la première année, on calcule aisément que les soldes successifs de la Caisse, en fin d'année, seraient :

Année 1 : 34,96 milliards d'€ ;

Année 2 : 23,44 milliards d'€ ;

Année 3 : -1,08 milliards d'€ ;

Année 4 : - 37,44 milliards d'€ (sans le report du déficit antérieur qui aura dû être couvert) ;

Année 5 : -50,4 milliards d'€.

Ce qui laisse trois années pleines pour trouver progressivement les recettes correspondantes.

Cette procédure plus directe, plus brutale, moins pourvoyeuse en masse monétaire créée, qui pourrait contenter les craintifs, n'a pas été choisie parce que d'une part, elle est inutile, que d'autre part, elle n'apporte aucun avantage personnel, pendant la transition, à ceux qui ont déjà un revenu supérieur au RE. Il se peut cependant, que politiquement, une forte mobilisation citoyenne spontanée autorise et même pousse à une accélération du processus et à la réduction de l'avance bancaire, préfigurant le fonctionnement du régime permanent.

Si en 1945, nous avons fondé la protection sociale sur un système semblable au Revenu d'existence, même en commençant par un niveau très faible, ce qui aurait évidemment été pensable, nous aurions aujourd'hui atteint un niveau équivalent à celui qui est proposé. Qui viendrait alors suggérer de changer de système pour lui substituer quelque chose d'aussi complexe que celui que nous gérons actuellement, multipliant les conditions d'octroi, les effets de seuil et les contrôles, sans que l'efficacité soit parfaite, passerait pour un dément !

Le régime permanent, au-delà de la transition

Au début de la sixième année, la nouvelle distribution est totalement instaurée. Chacun reçoit mensuellement, inconditionnellement, de la Caisse, son Revenu d'existence sur son compte d'existence. Il s'élève à 300 € par mois et sera régulièrement revalorisé en fonction de la croissance du PIB. À ce niveau la dépense annuelle est de 216 milliards d'€.

Sans compter le solde dont elle dispose, qu'elle devra gérer comme un fonds de pension, et avec lequel elle servira aux banques la rente perpétuelle, la Caisse recouvre le prélèvement forfaitaire à la source des revenus d'activité, soit 151,2 milliards, plus la restitution des revenus de transferts de ceux qui reçoivent actuellement moins que le RE, que nous avons évalué en le sous-estimant à 14,4 milliards d'€. Ses recettes courantes s'élèvent ainsi à 165,4 milliards. Il reste un solde à financer de 50,4 milliards, arrondis à 50 milliards d'€.

Que représente cette charge ? Notre PIB d'aujourd'hui est pris égal à 1 500 milliards. Les 50 milliards représentent 3,3% du PIB et, moins dans six ans, compte tenu de la croissance. Les opposants y verront une charge insupportable, en avançant un taux de prélèvements sociaux et fiscaux déjà excessifs. En réalité, ils se trompent. Le Revenu d'existence doit au contraire réduire ce taux.

En effet, à données constantes, indépendamment de la croissance, au taux actuel de 45% du PIB, la masse de ressources sociales et fiscales prélevée est aujourd'hui de 675 milliards d'€. En ne comptant que l'accroissement de la masse monétaire de 216 milliards dans la croissance du PIB, en ignorant donc l'augmentation des flux ainsi suscitée, et en posant qu'il faut prélever 50 milliards supplémentaire, le nouveau taux de prélèvement s'élèvera à :

$$675 + 50 / 1500 + 216 = 42,2\%.$$

Ainsi, à dépenses actuelles de protection sociale constantes, l'instauration du revenu d'existence permet d'abaisser le taux de prélèvement fiscal et social de près de 3 points. Les aménagements à préparer pendant les cinq années de transition devraient s'imposer et atteindre cet objectif minimum.

On y parviendra d'autant plus facilement que progressivement toute une série de dépenses d'assistance avec leurs coûts de gestion, deviendront redondantes ou injustifiées. Les bourses d'études, la prime à l'emploi, les entrées dans le RMI, l'allocation de rentrée scolaire...

Le toilettage de la fiscalité et des cotisations sociales devrait clairement séparer :

- *La contribution au Revenu d'existence, par prélèvement à la source des revenus d'activité, comprenant une part forfaitaire égale au Revenu d'existence plus un complément proportionnel.*
- *La contribution à la prise en charge collective des risques et des handicaps, selon le système assurantiel. Pour faire court, la contribution à la sécurité sociale. Mais, ici, la sécurité du revenu d'activité, en tout ou partie, deviendra avec l'inévitable intermittence, un dispositif central incluant la formation et l'amélioration continue du capital humain.*
- *La participation aux dépenses de l'État.*

On ne devrait pas trop s'éloigner d'une règle simple, claire, bien comprise des citoyens, que l'on peut désigner par « la règle des trois tiers ». 14 ou 15 % du PIB pour chaque part : Le Revenu d'existence, représentant la solidarité nationale, la reconnaissance de l'appartenance à la communauté. L'assurance sociale contre les risques de la vie. Le fonctionnement de l'État. Ajoutons que dans une économie immatérielle, relationnelle, informationnelle, menée par la demande, et « produite » par une offre s'appuyant sur un facteur de production humain, fluctuant, intermit-

tent, se renouvelant sans cesse, il devient absurde de perpétuer un financement du risque collectif sur les anciens revenus du travail, conformément à l'époque dépassée du salariat fondé sur un stock permanent d'employés. Le financement de l'assurance sociale devrait maintenant être de plus en plus assis sur les flux d'échanges y compris les flux financiers et les flux d'information.

En somme, les vrais défis et les vraies difficultés concernent moins le financement du Revenu d'existence, et les choix d'un processus de transition, que l'utilisation de cette période pour faciliter l'adaptation de notre société à la formidable mutation qui nous emporte, qui nous fait abandonner le salariat et l'ancien plein-emploi, pour une autre économie de pleine activité choisie, garantissant néanmoins une sécurité de vie pour tous. Le Revenu d'existence est, à ce titre, le gène du changement. Il accompagne et favorise en douceur l'émergence, après l'esclavage, le servage, le salariat, de ce que l'on appellera peut-être le « *Participat* ».

LE REVENU D'EXISTENCE : ARGUMENTS ET OBJECTIONS

Jacques Berthillier¹

Nous reprenons ici les principaux arguments développés lors des conférences et colloques portant sur le Revenu d'existence, avec les réponses aux objections les plus fréquemment formulées.

L'allocation d'un Revenu d'existence, sans contrepartie en travail, choque les mentalités. La plupart des gens admettent difficilement qu'une rémunération soit attribuée à qui ne travaille pas, estimant que c'est là le plus sûr moyen de favoriser la paresse et de déresponsabiliser l'individu.

Cela choque notre base culturelle et nos mentalités. Ne dit-on pas couramment : « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, tout travail mérite salaire, la dignité vient du travail, qui ne travaille pas ne mange pas ».

De fait, le revenu du travail est le moyen de contraindre au travail, et c'est ainsi que notre société a appuyé toute reconnaissance sociale sur un lien strict entre revenu et emploi. Mais si notre société s'est organisée en faisant du travail un emploi, progressivement l'emploi est devenu une marchandise et le « sans emploi » un chômeur sur la voie de l'exclusion.

Or ce type d'organisation s'éteint. Et notre société est emportée dans une mutation qui la métamorphose. Notre façon antérieure d'envisager la vie devient caduque. Expliquons en les raisons en partant du constat.

1. Ancien chargé de mission au Commissariat au plan, secrétaire général de l'AIRE.

Le constat

- *le travail rémunéré ne concerne qu'une tranche de la population ;*
- *la durée du travail ne cesse de diminuer ;*
- *le travail devient de plus en plus précaire et intermittent ;*
- *les revenus du travail n'assurent plus le financement de la protection sociale ;*
- *la dignité de l'homme n'est plus seulement liée au travail.*

Le travail rémunéré ne concerne qu'une tranche de la population

Si l'on regarde la situation de la population française, sur 60 millions d'habitants il y a moins de 25 millions d'actifs, c'est à dire de personnes exerçant un travail rémunéré déclaré, les seules reconnues comme actives. Si l'on regarde les classes d'âge, cela représente moins de 60 % de la population en âge de travailler. Compte tenu de l'abaissement de l'âge de la retraite, de l'allongement de la durée de la vie et de la scolarité, ce pourcentage ira en diminuant.

Par ailleurs, on estime que les 3/5 du travail productif échappent au salariat : travail au noir, travail domestique, éducation, autoproduction, bénévolat...

La durée du travail ne cesse de diminuer

En 1830, la durée annuelle du travail était de 3 200 heures. Elle est tombée à 2 800 heures au début du siècle et n'atteint plus aujourd'hui que 1 700 Heures. Avec l'évolution du progrès technique qui croît en progression géométrique et l'amélioration de l'organisation et du management des entreprises, les réserves de productivité sont considérables. Dès lors, deux modèles de développement sont envisageables ; l'un privilégiant une croissance très forte pour avantager la consommation et la recherche de biens matériels ; l'autre, au contraire, mettant l'accent sur la qualité de la vie et le développement de l'être, option impliquant une augmentation du temps libre et la recherche d'une activité pleinement choisie. Dans cette deuxième hypothèse, nettement préférable, la durée du travail diminuera encore de moitié dans un avenir relativement proche, le temps consacré au travail perdant progressivement la place prédominante qu'il occupe encore aujourd'hui.

Le travail devient de plus en plus précaire et intermittent

Nous avons vécu jusqu'alors en faisant se succéder pour tous : études, emploi quasi garanti à durée indéterminée, puis retraite, le tout dans une sorte d'harmonie collective.

Or ce cycle de vie bien rythmé tend à disparaître. Le travail devient de plus en plus intermittent, voire précaire, et les périodes d'emploi alternent avec des phases d'inactivité ou de formation ; d'ailleurs chaque individu aura bientôt à apprendre plusieurs métiers dans sa vie. Il faut donc rompre le lien trop strict emploi-revenu, qui aliène l'homme au salariat et l'enferme dans ses contradictions : devoir travailler de façon quasi continue, alors qu'il devra en permanence affronter le changement.

Les revenus du travail n'assurent plus le financement de la protection sociale

On le sait maintenant : le nombre de personnes à secourir allant en augmentant, il devient impossible de financer la protection sociale sur les seuls revenus du travail. Il est dès lors indispensable de l'asseoir sur l'ensemble des richesses produites ou, au minimum, sur la totalité des revenus, ce qui enlève à ceux du travail leur quasi monopole en la matière.

La dignité de l'homme n'est plus liée au seul travail

Elle est tout autant fonction du rôle social de la personne. C'est ainsi que Dominique Méda, dans son ouvrage *Le travail, une valeur en voie de disparition*, distingue quatre formes d'activité : le travail de production, la participation à la vie collective et associative, la vie familiale et la vie amoureuse. Si participer à ces quatre activités est profondément humain, il ne l'est pas nécessairement d'être salarié.

Dans la Grèce antique et plus récemment chez nous, avant la révolution, le travail était considéré comme dégradant, voire servile. C'est pourquoi, les nobles ne travaillaient pas. En les obligeant à rentrer dans le rang, la Révolution française a fait du travail une valeur unificatrice et libératrice. Mais le travail, comme fonction unificatrice, n'est qu'une courte période dans l'histoire de l'humanité.

La référence au travail salarié, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut donc servir d'unique critère d'intégration sociale dans une société en crise, où une frange croissante de la population se trouve marginalisée. De ce constat, l'instauration d'un Revenu d'existence se justifie donc, aussi bien pour la plus élémentaire justice sociale que pour des raisons économiques.

L'impératif de justice sociale

Face aux mutations de notre société, on peut envisager deux attitudes.

La première est celle pratiquée dans les pays anglo-saxons, plus particulièrement aux États-Unis. Elle consiste à laisser le marché arbitrer. Puisque la demande de travail est supérieure à l'offre, l'ajustement se fera par une baisse des salaires ; ainsi tout le monde finira par trouver un emploi. Mais, face à l'implacable loi du marché qui régit la création d'emploi et le niveau des rémunérations, s'ajoute l'inévitable intermittence qu'exige les nouveaux modes de production. Sans aucun filet de sécurité, la précarité place les demandeurs d'emploi dans une situation de concurrence effrénée, les obligeants à accepter des offres souvent très inférieures à leurs compétences, si tant est qu'ils arrivent à trouver un emploi et ne se voient pas rejetés dans la misère et le désarroi moral par une trop longue période de chômage.

La deuxième attitude refuse cette éventualité et cherche à faciliter l'émergence d'une société dans laquelle l'homme aura sa juste place, afin qu'il vive en tant que personne humaine, digne et respectée. Les progrès sociaux réalisés depuis deux siècles ne rendent pas cet objectif illusoire.

Dans une société ayant atteint le niveau de notre richesse, la plus élémentaire justice exige que tout individu appartenant à la communauté dispose, en toutes circonstances, d'un revenu suffisant lui permettant de se loger, de se vêtir et de se nourrir.

On ne vient plus aider celui qui se trouve en difficulté, mais on part du principe que le citoyen, parce qu'il existe, a droit à un revenu élémentaire qui vient, comme un filet de sécurité, le protéger contre les accidents de la vie.

Cette allocation ne demande aucune justification d'autant que, dans la pauvreté, toute démarche a quelque chose de blessant et la dignité se réfugie dans le refus de demander. En cela le Revenu d'existence est un facteur d'intégration, car il est pour chacun la traduction monétaire de son appartenance à la communauté. Il concrétise le lien social devant exister entre tous les citoyens.

Ce revenu élémentaire inconditionnel assure à l'homme une nouvelle liberté. Il ne consacre plus la totalité de son temps à gagner sa vie. Il peut retrouver du temps à donner au sens de son existence. Il permet d'investir en l'homme, dans sa richesse, dans son potentiel de créativité. En lui assu-

rant, quoiqu'il arrive, un minimum de capacité financière, c'est renforcer sa position face à ses employeurs, c'est aussi lui permettre de mieux choisir ses activités, sans mettre en péril sa vie familiale. Ainsi ses périodes d'études, de travail, de participation à des activités sociales, collectives, éducatives, pourront plus aisément alterner et se combiner au cours de son existence.

Justifications économiques

Elles sont multiples et résultent des constats précédemment exposés.

Tout individu crée un potentiel d'échange

Tout individu, de par son existence, crée un potentiel d'échange, indépendamment de son action propre. Ainsi le bébé quand il naît génère une activité économique : la clinique, le médecin, les couches, le lait etc. De cette activité qui rémunère les autres, il a un dividende à recevoir, en tant que membre à part entière de la société. Si on ne lui donne pas l'équivalent monétaire de son potentiel d'échange, on le tue socialement et la société, par l'activité ainsi perdue, en supporte également le coût.

Le niveau de rémunération du travail n'est pas le fruit exclusif de l'effort de chacun

Considérons deux jumelles parfaites ayant reçu la même formation élémentaire, mais l'une vivant en Europe du nord, l'autre en Afrique. À compétence et à travail équivalents et, pour un même effort, l'euro péenne dispose d'un niveau de vie très supérieur à l'africaine, simplement parce qu'elle bénéficie d'un environnement d'organisation sociale de connaissances, de modes de pensée, de réseaux et d'habitudes d'échanges qui conduisent à une productivité du travail très supérieure à celle que connaît l'Afrique. En fait, la première jumelle hérite du fruit de l'effort des générations antérieures.

Or cet héritage de productivité ne peut être approprié seulement par quelques-uns. Il appartient à la collectivité toute entière. Il doit donc bien être réparti par parts égales entre tous les citoyens d'un même pays.

Le coût de la réduction du travail doit être supporté pour partie par la collectivité

Si, comme il est souhaitable, on parvient dans un avenir plus ou moins proche à diminuer de moitié le nombre d'heures de travail, le coût horaire

de l'heure travaillée va doubler pour un salaire mensuel supposé équivalent à celui d'aujourd'hui. Aucun inconvénient pour les activités mécanisables, où un seul salarié suivra un nombre supérieur de robots assurant à sa place la production. Mais qu'en sera-t-il des activités pour lesquelles l'homme demeure indispensable, en particulier celles où prédominent le contact humain ? Leur coût doublant, elles risquent progressivement de sortir du secteur marchand, voire de disparaître – c'est ce qui se passe actuellement – alors qu'elles sont si nécessaires à la qualité de notre vie. Voilà pourquoi au fur à mesure de la réduction de la durée du travail, une partie de l'éventuelle perte de salaire subie par le salarié, pour les heures ainsi supprimées, doit être compensée par la collectivité. C'est en quelque sorte le fruit de la production des robots à répartir par parts égales entre chaque individu.

Cette part est d'autant plus forte par rapport au montant du salaire que la perte de salaire qu'elle compense est plus faible. Elle avantage les emplois les moins qualifiés, au bénéfice d'activités qui, sinon, n'auraient pu trouver de débouchés rentables sur le marché.

Le coût de la protection sociale doit être supporté aussi par l'ensemble de la collectivité

Il est devenu évident que le financement sera progressivement assuré par un prélèvement sur l'ensemble des richesses produites. En conséquence, la redistribution sociale doit bénéficier à l'ensemble des citoyens.

Réponse aux objections

Le Revenu D'existence va inciter à la paresse

Quel que soit son mode de calcul, le montant du Revenu d'existence reste modeste. Il assure seulement à son bénéficiaire la possibilité de ne pas vivre dans la misère. Le bénéficiaire sera donc tout naturellement incité à travailler pour augmenter ses revenus et jouir d'un meilleur train de vie. En outre, le Revenu d'existence doit évoluer avec le Produit Intérieur Brut, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, automatiquement régulé, si d'aventure chacun voulait se contenter du Revenu d'existence, sans chercher à multiplier les richesses par son activité, le revenu global diminuerait et, avec lui, le montant du Revenu d'existence. Cette baisse pénaliserait en premier ceux qui, refusant de participer à l'effort collectif, se seraient

contentés du seul Revenu d'existence. On peut aussi être certain que tous les autres feraient pression sur eux dans l'intérêt commun.

C'est une façon démocratique d'assurer la liberté, l'égalité, la solidarité.

En outre, comme il se cumule avec tout autre revenu, il évite l'effet de seuil de la protection sociale selon lequel, en dessous d'un certain niveau de revenu, il vaut mieux ne pas travailler pour éviter de perdre le bénéfice de son assistance.

Distribuer une somme identique au riche et au pauvre est inéquitable

Cette objection est souvent avancée par ceux pour qui l'assistance de l'État doit revenir aux plus défavorisés.

Pourtant, comme le Revenu d'existence appartient à tous, chacun doit recevoir la même part. De ce fait il diminue la distance sociale entre les citoyens. À l'État, il épargne toute bureaucratie, allégeant ainsi son poids sur la productivité du pays, et évite des discussions sans fin sur le choix des bénéficiaires. En outre, le Revenu d'existence étant imposable, la majeure partie du revenu supplémentaire ainsi alloué aux riches sera absorbée par l'impôt, alors que le pauvre en sera exonéré. Façon simple pour l'État de récupérer une partie des sommes distribuées aux moins nécessiteux.

Le Revenu d'existence développe l'assistanat

Évidemment non, puisque chacun le touche et reçoit une somme identique. En cela il se distingue fondamentalement du RMI et des diverses aides à la personne qui s'inscrivent précisément dans la logique de l'assistanat, générateur de gaspillage et de fraude. Le Revenu d'existence, au contraire, inaliénable et inconditionnel ne nécessite aucune enquête préalable. Complété librement par des revenus d'activité, il n'incite donc pas à frauder et personne n'y trouve avantage à se maintenir dans une situation d'assistance.

Pour mieux le comprendre, considérons quatre joueurs de cartes. D'habitude les cartes sont distribuées au hasard si bien, qu'en fonction des circonstances, l'un des partenaires pourra se trouver privé de toute carte maîtresse. S'il n'est pas doué pour ce jeu, il sera tenté de justifier ses mauvaises performances par son manque de chance. Supposons alors que, sans modifier les règles du jeu, l'on change le mode de distribution des cartes en donnant un as, carte la plus forte, à chacun des joueurs, les autres cartes étant distribuées au hasard. Des lors, chacun dispose obliga-

toirement d'une carte maîtresse lui assurant un minimum de chance. Ce cas représentent le Revenu d'existence. Aucun individu en aucune circonstance ne peut donc se retrouver dépouillé de la moindre ressource. De plus, chacun la recevant, aucun n'est favorisé ni pénalisé. C'est en cela que réside l'équité et la fin de l'assistanat.

Le Revenu d'existence accorde des droits sans rien exiger en retour

Le Revenu d'existence est un dû de la collectivité à chacun de ses membres. Cela étant, rien n'interdit de l'assortir d'un service civique. En effet, malgré le progrès technique, il restera probablement dans nos sociétés une barre incompressible de travail non épanouissant, voire sale et servile. Si ces travaux sont indispensables à l'ensemble de la collectivité, qu'ils soient assurés par tous.

Certains bénéficiaires du Revenu d'existence ne sauront pas utiliser leur temps libre

Cette objection concerne tout autant la réduction du temps de travail, phénomène historique, que l'instauration du Revenu d'existence. D'ailleurs, elle avait déjà été avancée lors de la mise en place des congés payés.

Elle traduit un mépris inacceptable vis à vis de l'homme, supposé incapable de gérer son temps. Cette crainte peut être fondée si l'éducation se limite à l'unique enseignement d'un savoir-faire, au détriment d'un savoir-être, alors que l'on doit tout autant apprendre à l'homme à s'épanouir, à développer son esprit critique, à apporter son intelligence et sa créativité au bénéfice des personnes qui l'entourent. En somme, enseigner comment occuper intelligemment et efficacement son temps libre.

L'échec de l'expérience historique de Speenhamland au XVIII^e siècle préfigure l'échec probable du Revenu d'existence

Après la suppression de l'accès aux terrains communaux qui avaient permis jusque là aux plus pauvres une auto-production alimentaire, genre de Revenu d'existence en nature, les juges de Speenhamland décidèrent d'instaurer un complément de ressources à ces pauvres. Cette initiative gagne rapidement tous les villages, jusqu'à son abolition en 1834. Cette abolition est aujourd'hui considérée comme un échec par les adversaires du Revenu d'existence. En fait, il s'agissait plutôt de l'équivalent de l'actuel RMI. Si échec il y eut, signifié par l'abolition, il confirme plutôt l'impossibilité

de considérer le RMI comme une solution permanente, mais seulement comme une mesure transitoire destinée à adoucir les rigueurs des transformations économiques et sociales. En l'occurrence, à partir du moment où l'industrie triomphante avait besoin de davantage de bras il fallait, à la demande des libéraux, favoriser le libre mouvement des campagnes vers les villes, freiné alors par l'allocation versée aux pauvres des villages.

Le Revenu d'existence va déstabiliser les structures économiques et générer des comportements imprévisibles

Cette objection serait fondée si le Revenu d'existence était instauré d'un seul coup mais, tant pour des raisons financières qu'économiques et psychologiques, son instauration sera progressive et s'échelonnera sur une durée minimale de 5 ans.

Ainsi, cette introduction sera accompagnée d'une suppression, elle aussi progressive, des allocations existantes, afin de ne pas introduire de fortes variations budgétaires, tant au niveau des citoyens que de l'État. Dans cette optique, le bénéficiaire d'allocations existant aujourd'hui les verrait diminuer en même temps que son montant du revenu d'existence augmenterait, le total restant constant.

Il n'aurait donc pas de variation dans ses revenus. En revanche, dans un premier temps, ceux qui ne bénéficient d'aucune allocation conditionnelle verraient leur revenu augmenter.

Ce projet utopiste n'est pas finançable

Cette objection souvent formulée n'est pas reprise ici. Vu son importance, elle fera l'objet d'un développement particulier.

Les avantages

Ils sont multiples. Mentionnons les plus marquants.

Le Revenu d'existence supprime toute bureaucratie

En effet, distribué de la naissance à la mort, sans autre justification que d'appartenir à la communauté, il ne nécessite ni enquête préalable, ni instruction, hormis la fourniture de l'acte de naissance puis de l'acte de décès de son bénéficiaire.

Alimenté par un virement automatique à un compte en banque ouvert au nom de chaque titulaire, sa gestion a un coût négligeable et son montant global pour la collectivité est aisément estimable. En outre, comme il se

substitue à la totalité des aides à la personne, excepté les indemnités pour incapacités physiques, la simplification administrative en résultant est considérable.

Le Revenu d'existence allège le coût du travail

Si l'on décide que le Revenu d'existence, progressif au minimum sur cinq ans, compense à due concurrence les augmentations de salaires à venir, le coût du travail pour l'entreprise est progressivement réduit d'autant.

Si, de même, on lie son instauration à la nécessaire réduction de la durée du travail, les deux réformes s'épaulant mutuellement, les sommes allouées au titre du Revenu d'existence viendront pour partie compenser les diminutions de salaires imposées à certaines catégories de salariés, par suite de la réduction des horaires.

Le Revenu d'existence assure une parfaite égalité dans son mode de distribution

En cela, il manifeste concrètement une égalité fondamentale entre tous les citoyens et apporte à chacun le témoignage concret de son appartenance à la communauté ; l'égalité parfaite entre le droit des femmes et celui des hommes devient réalité.

Cette égalité joue également en faveur de la famille qui se voit ainsi fortement protégée, dès lors qu'une tutelle *ad hoc* est instaurée pour protéger les mineurs d'éventuels abus parentaux. Elle trouve également un prolongement heureux dans l'aménagement du territoire, les personnes les plus touchées par la crise et vivant dans des banlieues surpeuplées ayant alors avantage à retourner à la campagne, où la vie y est moins chère.

Le Revenu d'existence assure une meilleure transparence et une plus grande stabilité du pouvoir d'achat

Comme il se substitue à la multiplicité des aides allouées à la personne, la collectivité connaît parfaitement le mode de redistribution de ses ressources qui, en outre, limite les passe-droits et les avantages particuliers. De plus, le pouvoir d'achat régulier qu'il apporte réduit d'autant l'amplitude des variations conjoncturelles.

Le Revenu d'existence libère l'individu et développe son esprit d'initiative

Pour l'individu, la certitude de disposer d'un revenu garanti en toutes circonstances change profondément son comportement, par le sentiment de sécurité que cela lui apporte. La régularité du versement, notamment,

l'autorise à prendre certains risques, à mieux choisir ses activités et à mieux les répartir.

Rappelons à ce propos les résultats d'une expérience conduite en Alsace en 1994 entre deux groupes de RMistes, l'un à qui on accorde le RMI pendant deux ans, sans conditions, l'autre soumis aux contraintes légales. Le premier groupe, assuré d'une sécurité sur une certaine durée, a vu ses membres se prendre en charge, chercher un logement, faire des projets d'avenir. Le second, au contraire, a conservé l'attitude passive que l'on déplore trop souvent aujourd'hui. Exemple frappant qui montre que la sécurité, par la permanence d'un revenu, change radicalement la perception de notre avenir, de nos possibilités d'insertion et de notre engagement dans l'économie.

Le Revenu d'existence n'obéit à aucune idéologie

En soi, le Revenu d'existence ne présuppose aucune idéologie. L'idéologie ultra-libérale aussi bien que néocollectiviste peuvent se construire sur la base de cette proposition. Elle vient nous rappeler, non seulement notre appartenance au même corps social, mais aussi, qu'à ce titre, nous formons une entité à considérer dans sa globalité, quels que soient les individus qui la composent, leurs situations personnelles, leur âge, leur sexe. En cela, le Revenu d'existence est un facteur de paix sociale.

Le Revenu d'existence permet une ouverture sur l'Europe sociale et sur le monde

Si l'initiative du Revenu d'existence venait de l'Europe, sa mise en œuvre en serait accélérée et renforcerait l'union européenne. Ce serait les premiers pas de l'Europe sociale, encore si négligée et pourtant tellement souhaitable.

Étendu à l'ensemble des pays en voie de développement, le Revenu d'existence pourrait modifier radicalement notre assistance à ces pays, usurpée par quelques clans de profiteurs. Il suffirait de prendre la quantité d'aide internationale et de la redistribuer simplement en pluie, sous la forme d'un Revenu d'existence à tous. Même si elle ne s'élevait qu'à un dollar par habitant, cette nouvelle forme d'allocation changerait radicalement les données de la lutte contre la misère dans le monde. Évidemment, le Revenu d'existence, à lui seul, ne peut prétendre guérir tous les maux dont souffre la société. Pour autant, il n'en constitue pas moins un des fondements essentiels des réformes à entreprendre.

PLAIDOYER POUR L'ALLOCATION UNIVERSELLE

ou la nécessaire reconnexion de l'économie au social

Jean-Marc Ferry¹

À l'occasion d'une conférence sur le thème L'Allocation Universelle, solution d'avenir ou utopie dangereuse ?, Jean-Marc Ferry, rappelle l'évolution économique des dernières décennies et dénonce les impasses actuelles, l'économie mondialisée échappant de plus en plus à tout contrôle social. Or, si l'on veut redéployer l'économie vers des activités socialisantes et absorber une production de plus en plus mécanisée qui a pour conséquence de réduire les revenus formant ses propres débouchés, un transfert d'argent sous forme d'allocation universelle sans contre partie est indispensable.

Un nouveau concept

L'idée de l'allocation universelle m'est venue il y a une quinzaine d'années, alors que je rédigeais un rapport sur les conséquences de la robotisation du secteur industriel sur l'emploi. Je ne connaissais pas encore le terme d'allocation universelle. D'autres penseurs, à la même époque, avaient développé cette idée et peu après l'apparition de mon article dans la revue *Esprit*, Philippe van Parijs m'avait envoyé un dossier où il m'expliquait sa vision de l'allocation. Nos avis divergeaient sur certains points, mais nous étions d'accord sur l'idée d'un droit inconditionnel à un

1. Économiste, directeur de la collection Humanités.

revenu versé à chacun, indépendamment de sa situation dans la production, qu'il (ou elle) soit actif chômeur, étudiant, retraité, femme au foyer, banquier ou autre. L'idée, qui n'a d'abord eu aucun écho, est montée en puissance ces derniers temps avec les problèmes liés à l'exclusion.

Selon les auteurs, l'allocation universelle est chargée d'attributs différents. Elle peut être conçue comme un revenu de base, comme un revenu d'existence, ou encore comme un revenu de citoyenneté.

Revenu de base

L'allocation universelle vue comme un revenu de base repose sur l'idée d'un revenu disponible garanti destiné à asseoir concrètement une certaine liberté de l'individu. Cette allocation permettrait en effet à chacun de choisir sa vie de manière plus indépendante dans la mesure où elle détend la contrainte de travail, liée à celle du revenu. Pratiquement, grâce à ce socle inconditionnellement attribué, chacun pourrait opter entre les différents types d'activités : lucrative, bénévole, privée ou même pour la non-activité. Il ne s'agit toutefois là que d'une conception minimale de l'allocation universelle. En effet, vue comme un revenu de base, d'un montant voulu modeste, elle ne supprime pas la contrainte de travail mais l'assouplit légèrement. Les promoteurs de cette vision de l'allocation, comme Philippe Van Parijs, ne proposent en effet de verser que de faibles sommes car, selon eux, l'allocation universelle ne doit pas remplacer les prestations sélectives de l'État social. L'allocation universelle ne viendrait que s'ajouter au revenu disponible dont elle ferait intégralement partie parce qu'elle ne serait pas imposée fiscalement.

Revenu de citoyenneté

À la conception de l'allocation universelle comme revenu de citoyenneté correspond une demande politique originale, l'idée étant que la solidarité ne doit pas simplement s'exercer au moment où nous en avons besoin (après la perte de l'emploi) mais qu'elle doit être au contraire constamment présente. Selon ce principe de solidarité continue concrétisé par le revenu de citoyenneté, l'État dont nous sommes les ressortissants devrait rendre inconditionnel le revenu propre à autoriser matériellement notre participation à la vie sociale. L'Allocation vue comme un revenu de citoyenneté est donc une conception nouvelle de la solidarité qui s'exerce *a priori* et automatiquement et non plus *a posteriori* et sur demande. Ce droit au revenu

doit en outre être indépendant du droit au travail. c'est-à-dire qu'il doit se concrétiser par un versement automatique, égalitaire et universel.

Revenu d'existence

C'est autant sur fond des droits civiques que des droits sociaux que s'élève la réclamation d'un droit inconditionnel à l'allocation universelle vue comme un revenu d'existence. Ce revenu, assuré quelles que soient les aptitudes du système économique à pourvoir les demandes d'emplois, est un facteur d'intégration sociale. Il répond donc aux problèmes liés à la déconnexion de l'économie par rapport au social.

Un impératif de solidarité

Ces trois visions ne sont pas contradictoires car aucune d'elles ne remet en cause la base de l'allocation universelle, à savoir l'octroi d'un revenu minimum, fondé sur le principe que tout individu a un droit absolu au revenu et que ce droit ne doit pas être totalement conditionné par l'accès à l'emploi. En outre, l'allocation universelle se justifie par un impératif de solidarité que la société doit à chacun de ses membres, non pour leur éviter de mourir de faim ou de froid, mais plutôt pour les aider à atteindre un équilibre psychologique face aux aléas économiques et à la précarité sociale.

Une économie naguère intégratrice

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, un rappel historique est nécessaire. Au XIX^e siècle, le concept de société civile exprimait l'idée d'une dynamique civilisatrice de l'économie de marché. Vers la fin du XIX^e siècle, il était devenu clair que désormais les individus devraient passer par l'école pour s'insérer dans la société. Celle-ci était alors tirée en avant par l'industrialisation et cela créait une certaine confiance dans les capacités intégratrices de l'économie.

Cependant, deux écoles s'opposaient. Les libéraux pensaient que l'économie conserverait ses capacités intégratrices et qu'il n'y aurait pas de chômage involontaire, l'idée étant que s'il y avait une grande flexibilité dans les salaires, il y aurait toujours une offre de travail à salaire assez bas pour inciter l'entrepreneur à offrir un emploi supplémentaire. De l'autre côté, les marxistes attribuaient ces capacités au fait qu'une socialisation des moyens de production permettrait de donner du travail à tous dès lors que les énergies seraient canalisées par un plan de production et non plus orientées par le marché. En réalité, la contrainte du travail a été durement

organisée des deux côtés, du côté libéral sous un régime d'exploitation économique et du côté marxiste sous un régime de répression politique. Dans les deux cas, l'économie est parvenue à intégrer les individus, même si, au début, l'intégration s'est faite de manière violente.

La relance keynésienne dans des États souverains

Par la suite, dans le camp occidental, c'est le développement de l'État social qui a assuré le rapport fonctionnel de l'économie à la société. La grande crise des années trente avait permis d'accréditer l'analyse marxiste des contradictions du capitalisme mais elle avait aussi permis de mettre à l'honneur les thèses anticycliques que Keynes avait formulées à l'encontre des recettes néo-libérales. Keynes préconisait, en effet, une augmentation des dépenses publiques pour relancer l'économie. Après la seconde guerre mondiale, l'État social a pu se développer dans le monde occidental sur une base keynésienne : au cours de la période d'après-guerre et des « Trente glorieuses », il suffisait en effet de relancer la demande pour dynamiser la production et l'emploi, alors que le taux de pénétration des économies nationales dans l'économie mondiale restait assez faible. À cette époque, on pouvait encore valablement raisonner en termes d'économie nationale ; l'économie restait subordonnée au politique et l'État pouvait prétendre dompter le marché sans en briser les mécanismes. L'emploi national restait d'autre part lié à la production nationale, et les États nationaux maintenaient leur souveraineté sur la création monétaire tout comme sur la politique budgétaire ou sur les taux d'intérêt. Les États nationaux étaient donc, on le voit, souverains et puissants dans le domaine de l'économie.

L'impasse d'une relance

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cet ensemble qui était favorable à l'intégration sociale par l'économie s'est effondré. Non seulement la croissance de la production a largement chuté, mais elle n'est plus autant pourvoyeuse d'emploi qu'autrefois. Ce fait inquiétant tient à deux raisons : d'une part, la production intérieure s'automatise dans tous les secteurs et, d'autre part, la production nationale se délocalise. Ces deux phénomènes expliquent la perte du lien positif entre la production et l'emploi. Cela relativise également du même coup l'efficacité d'une relance keynésienne de l'économie. Quant à une relance tentée à l'échelle d'un seul pays (comme ce fut le cas en France avec le gouvernement socialiste en 1981), elle se

briserait sur le mur des pays à monnaie forte ou stable. Car pour défendre leur économie, ces pays, en l'absence d'un système monétaire international à taux de change fixe (qui s'est écroulé en 1971), doivent faire pression sur les organismes supranationaux comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou le Groupe des 8 (G8) afin que ceux-ci imposent la résorption des dettes et des déficits publics. Cela équivaut à engager une déflation mondiale qui ne serait pas compensée, au niveau international, par des mécanismes de redistribution.

Récession concertée et dumping social

Ainsi, au lieu d'une relance concertée, c'est une récession concertée qui se produit. Ce phénomène se double d'une régression sociale. Ses responsables invoquent le contexte de la concurrence internationale marquée par la montée en puissance des nouveaux pays industriels, en particulier dans l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine. Ces pays affirment ouvertement qu'ils entendent combler leur retard industriel par le *dumping* social : ils peuvent produire avec des coûts de main-d'œuvre extrêmement bas parce que l'exploitation du travail y est plus intense que chez nous et parce qu'ils ne connaissent pas autant de charges sociales qui dans nos pays, permettent de financer l'État social. Ce dumping social provoque donc un phénomène de concurrence déloyale qui, selon certains, ne pourra être enrayeré qu'en flexibilisant l'économie et en programmant la déprotection sociale : cela se fait déjà ouvertement aux États-Unis, mais pas encore en Europe de l'Ouest. On assiste au passage du *welfare state* au *workfare state*.

Une économie qui perd sa finalité

L'ensemble des éléments négatifs qui viennent d'être évoqués ne sont pourtant pas des fatalités liées à l'automatisation à la délocalisation et à la mondialisation mais ils se combinent pour opérer le retournement de l'économie contre la société où le lien entre la croissance et l'emploi n'est plus assuré. C'est la déconnexion de l'économie, la perte de son caractère intégrateur. Depuis une dizaine d'années, l'économie devient, selon une expression que j'emprunte à Marx, une « abstraction réelle » c'est-à-dire qu'elle se déconnecte de la société. Elle dévitalise le social et, en même temps, elle échappe de plus en plus au contrôle politique. C'est elle qui vient, même dans le secteur public, substituer sa régulation, à savoir celle du marché, à celle, politique, de l'État. L'économie perd ainsi totalement sa

finalité sociale puisque, livrée à ses seuls indicateurs de profit son but n'est plus de satisfaire des besoins mais de conquérir des marchés.

Raisonnement par l'absurde

Du fait de cette déconnexion inquiétante de l'économie par rapport à la société, il est devenu urgent d'introduire un système d'allocation universelle considéré comme revenu de citoyenneté. Imaginons un instant le processus actuel de l'automatisation et de la délocalisation porté à son extrême limite. Dans ce cas de figure fictif toute la production du territoire national est automatisée, tandis que la production nationale non automatisée est réalisée à l'étranger. L'entreprise cesse d'être le centre de la production et de la répartition de la richesse, générée sous forme de revenu monétaire. En effet, dans cette situation, l'entreprise nationale ne verse plus de salaires mais uniquement des dividendes à ses actionnaires, et la population nationale n'est plus mise au travail pour assurer la production nationale car celle-ci n'a plus besoin d'emploi national. Les compétences d'emploi dont la production nationale peut encore avoir besoin se résument à des compétences pointues et à des activités immatérielles de conception, de communication ou d'imagination.

Dans cette hypothèse, on se retrouve coincé entre deux options insatisfaisantes : le chômage brutal ou le chômage déguisé. Soit on dégraisse brutalement en mettant la plupart des gens au chômage et on fait jouer l'aide sociale jusqu'à ce que les caisses de l'État soient vides, soit on maintient des emplois sur des postes auxiliaires de surveillance et de maintenance ainsi que des emplois de service que l'on peut, certes, multiplier en nombre, comme on le fait au Japon, mais dont on peut aussi se dispenser.

Des réponses politiques inadéquates

Ce sont là les deux options possibles dans la logique qui prévaut aujourd'hui mais la situation, vue sous cet angle, est particulièrement déprimante, puisqu'il ne serait pas plus nécessaire économiquement de maintenir ces emplois que de les supprimer. Une telle situation créerait à coup sûr un malaise général dû à l'absence du sentiment d'utilité sociale. Or ce n'est pas la réalité économique elle-même qui est déprimante ce sont les réponses politiques formulées face à des phénomènes comme la délocalisation et l'automatisation croissantes. Face à cela, les stratégies de réponse sont généralement axées dans deux directions. Certains propo-

sent la flexibilisation de l'emploi, qui peut se traduire par le partage du travail. Cette dernière solution peut s'avérer positive mais peut aussi masquer les processus mêmes de flexibilisation. D'autres pensent plutôt à la formation professionnelle.

Concrètement, les États-Unis mettent très fortement l'accent sur la flexibilité alors que l'Union européenne équilibre ce volet par la formation professionnelle. Cette double réponse, contenue dans le *Livre blanc pour la compétitivité et l'emploi de l'Union européenne*, mérite d'être décodée. Car derrière la devanture rhétorique du partage du travail et des gisements d'emploi, ces stratégies reposent sur la conviction que les emplois sont à grappiller sur les aspérités du mur qu'oppose désormais le système de production aux offres de travail, de plus en plus sélectives dans des secteurs de pointe. De plus on voit poindre en filigrane le désir d'un homme nouveau mobile, intelligent, souple, adaptable, sans lequel l'Occident de demain ne pourra pas s'en sortir. C'est ce qui se passe déjà aux États-Unis.

L'allocation universelle, seul pendant au système américain

L'allocation universelle, en tant que nouvelle source exogène de revenu, constitue techniquement une solution de rechange à ces idéologies dures d'origine américaine. En dehors de cette solution, il n'y a pas de modèle européen qui tienne. Au lieu de plier la société à l'économie, il semble, au vu de tout ce qui précède, que seul un transfert d'argent sans contrepartie pourrait permettre de redéployer l'économie vers des activités socialisantes. Pour cela, il faut que l'État intervienne à nouveau pour reformer le circuit d'économie monétaire à la place de l'entreprise en versant aux ménages une allocation universelle. Après la seconde guerre mondiale, c'était bien grâce à la redistribution de l'État social, sous forme d'allocation sans contrepartie, que le capitalisme avait pu retrouver un second souffle par la reprise de la consommation des ménages. L'allocation universelle se situe dans la mouvance de ce phénomène et elle finira sans doute par constituer une alternative logique au chômage structurel. D'un point de vue purement fonctionnel, une telle allocation permettrait à l'économie de se recentrer sur sa base sociale en la tournant à nouveau vers le marché intérieur, tout au moins pour la part de revenu qui lui correspond.

Modifier la perception du chômage

L'allocation universelle inaugure donc la solution qui permettrait au circuit d'économie monétaire de continuer à tourner même si la production mondiale était entièrement automatisée. Elle peut également être appelée à fournir le revenu permettant d'absorber la grande production au cas où celle-ci cesserait de distribuer les revenus formant ses propres débouchés. Cette crise est actuellement latente et ira en s'accroissant si les entreprises continuent à appliquer de manière dure les principes du libéralisme. Psychologiquement et politiquement, il semble presque impossible de maintenir une population sous un statut de chômeur à temps partiel. C'est pourtant bien ce qui risque d'arriver. Pour tenter d'éviter cette issue, il faut donc recourir au droit qui fournit un fondement au social et qui, par l'instauration d'un revenu de citoyenneté, pourrait modifier la perception du chômage. Dans cette optique, le chômeur de longue durée n'aurait plus à se considérer comme quelqu'un qui vit de l'aide sociale ou aux frais des travailleurs : il serait transformé en celui qui passe d'un revenu d'emploi à un revenu de base auquel il a droit de toute façon en tant que citoyen. Et, même s'il reste chômeur de longue durée, il n'en demeure pas moins que, d'une part, l'allocation universelle créerait une plus grande égalité entre lui et les membres de sa famille par exemple et que, d'autre part, l'allocation universelle lui permettrait de se présenter plus facilement comme un offreur de travail car, grâce à elle, il aurait moins le couteau sur la gorge et il pourrait aussi se lancer plus aisément dans un projet de création d'entreprise.

Pour développer des activités non mécanisables

C'est en cela que l'allocation universelle pourrait permettre le redéploiement de l'économie vers des activités socialisantes. Elle pourrait en effet servir à favoriser le décollage de secteurs d'activités non mécanisables (eux seuls échappant à l'automatisation), personnelles et autonomes. C'est ce que j'appelle le secteur d'activités quaternaires. En regard de considérations historiques (tout le monde a contribué au progrès et il n'est pas juste que seule une minorité profite des avantages qu'il a générés), il semble logique que l'allocation universelle soit financée par des prélèvements sur les entreprises. À long terme, on peut escompter que l'allocation universelle ne se limitera pas à être un revenu social, mais qu'elle sera aussi un investissement économique à part entière. En effet, si l'on

suppose le développement du secteur quaternaire, la question de l'investissement économique s'avérera centrale puisque cet investissement devra anticiper sur les revenus à venir de ce secteur. L'idée est que l'allocation universelle est un filet qui permettra à l'individu de prendre quelques risques financiers, dans la mesure où elle permettra de réduire la précarité sociale. Les banques pourraient en ce sens jouer un grand rôle dans ce processus en favorisant le crédit. De manière générale, on peut dire que l'Europe pourrait servir de laboratoire dans le développement du quaternaire.

En conclusion, je ne milite pas pour l'allocation universelle en soi, mais en relation avec des finalités de participation et d'intégration sociale. Ces finalités doivent se concrétiser par l'émergence d'un secteur d'activités quaternaires, réparties dans tous les domaines pour autant qu'elles ne soient pas mécanisables et qu'elles soient intrinsèquement personnelles. Il serait pourtant illusoire de croire que l'allocation universelle, si élevée fût-elle, permettrait de redéployer à elle seule l'économie vers le quaternaire. Il faudrait un appui politique très fort qui permette de sanctuariser fiscalement les activités liées à ce secteur, d'encourager les banques à en favoriser l'essor et de pousser les médias à parler de ces expériences nouvelles.

FACE À LA MONDIALISATION UNE RÉFORME STRUCTURELLE S'IMPOSE : LE REVENU D'EXISTENCE

Pierre Lavagne¹

*Correspondance avec les députés
de l'Assemblée nationale*

À la suite des dernières élections législatives, le Conseil d'administration de l'AIRE a adressé à chacun des députés de la nouvelle assemblée le texte rédigé par Pierre Lavagne, après concertation avec les membres du bureau, sur l'urgence d'une réforme structurelle autour du Revenu d'existence pour répondre aux défis de la mondialisation.

Le vieil État providence ne soulagera pas l'inquiétude justifiée de nos concitoyens

Le désarroi du corps électoral alors que la conjoncture est bien meilleure qu'elle ne fut, a surpris tout le monde. Cet avertissement est un premier signal qui doit inciter les responsables politiques à prendre au sérieux le nouvel environnement dans lequel nous allons vivre. Nous allons aborder une forte vague de changement alors que nous sommes encore dans le ressac de la précédente et nous souhaitons participer au débat par une proposition.

Il n'a pas fallu beaucoup d'imagination pour survivre à la première vague de changement mondial de 1970 à ces dernières années. Le bon vieil État

1. Professeur de sciences économiques, trésorier de l'AIRE

providence mis au point dans les années 1945 à partir des réflexions sur les années 1930 a tenu le coup et assuré une vie à peu près décente à cinq millions d'exclus du marché du travail tout en soignant les autres.

Il va falloir être plus novateur dans les années à venir

Bien sûr l'EP va continuer à fonctionner et à offrir une solution à beaucoup de problèmes sociaux mais il ne pourra le faire qu'en étant repensé. Dans un passé récent il su gérer la régression structurelle des chantiers navals, de la sidérurgie et les conséquences d'erreurs de gestion dans le cas du Crédit Lyonnais. Mais chaque repli en bon ordre des puissants fait naître une rancune justifiée de la part des salariés des petites entreprises mis au chômage sans espoir de retrouver un travail, dont la maison, le plus souvent leur seul capital, se trouve en plus quasi invendable du fait de la disparition des emplois locaux.

Les Français se rendent compte que les difficultés, demain, frapperont de façon plus dispersée qu'autrefois et qu'on ne pourra pas grand-chose pour eux dans l'état actuel des dispositifs de protection. Les adultes craignent l'avenir, mais ils ne sont pas les seuls. Certains ménages de retraités après une vie de travail (artisans, agriculteurs) touchent moins que deux Rmistes dissimulant leur cohabitation. Quant aux jeunes, les revenus de début ont baissé de plus d'un tiers en une génération et les perspectives de promotion ne sont plus les mêmes. L'État providence, au fil des années, a engendré une part de disparité et de désordre social. L'injustice, les lourdeurs administratives et un coût économique important entraînant à son tour un chômage par baisse de compétitivité, sont au rendez-vous. Tolérer ces défauts serait laisser entendre que nous pouvons nous permettre un temps d'insouciance, mais une deuxième vague, plus forte que la première se gonfle ; à défaut de surfer il faudra au moins surnager et on ne le pourra que dans un esprit de responsabilité individuelle.

Pourquoi ?

Parce que la mondialisation du commerce international va prendre une nouvelle dimension

L'Europe de Maastricht et d'Amsterdam protège des crises de change mais interdit toute échappatoire. Comme il n'y a plus de politique monétaire, guère de politique budgétaire nationale, très peu de protection douanière et que tout soutien sectoriel est bien mesuré par la Commission

européenne, il faut affronter directement les problèmes. Le laisser aller ne peut qu'entraîner une perte de compétitivité de la France en Europe et, à terme, la certitude d'une dévitalisation économique. Pourtant l'eau froide de la concurrence européenne vaut mieux que les remous qui vont agiter le monde extérieur et finalement nous toucher aussi. L'entrée historique de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce lui garantit les tarifs douaniers *minima* en Europe et, plus tard, l'Inde prendra le relais dans le jeu du commerce international. Intégrer dans l'économie mondiale plus de deux milliards de personnes prendra du temps et obligera à de considérables glissements d'activité même si une grande nation commerçante comme la France a déjà fait un bon bout de chemin dans la voie de l'adaptation. Chacun va devoir « faire son devoir » sans pouvoir se faire protéger collectivement de la même façon qu'autrefois. Le système ancien de protection des individus n'est plus à la hauteur des défis de l'avenir.

Que faire ?

Repenser la solidarité : instaurer un Revenu d'existence

Nous vous proposons de réfléchir à une nouvelle mesure protégeant nos concitoyens sans endormir leur réactivité et pour cela d'oublier un moment nos schémas habituels de pensée.

Le Revenu d'existence est proposé avec insistance depuis une vingtaine d'années en Europe par les membres du réseau du *Basic Income European Network*, après avoir été recommandé depuis plus longtemps encore par de grands économistes. Il s'agit d'allouer à chacun, sa vie durant, un revenu inconditionnel inaliénable, cumulable sans limite avec les autres revenus. Le niveau peut être discuté et on peut le caler, soit du côté de la consommation en fonction des besoins, soit du côté de la production en fonction des capacités de l'appareil productif (option ayant nos préférences). Certains pays comme la Hollande s'approchent déjà de sa réalisation ; de son côté l'Alaska s'en sert pour répartir sa rente pétrolière.

Dans une nation comme la nôtre son instauration serait source d'efficacité par simplification de l'État providence. Il se substituerait à quantité d'allocations qui se chevauchent et poussent leurs bénéficiaires à un comportement de « chasseurs de subventions » autrement dit de parasites. Cette triste réalité entraîne à son tour la création d'une armée de contrôleurs, répartiteurs d'allocations etc. Bref le maintien de la structure est très coûteux.

L'efficacité de la dépense publique est un objectif important mais le principal mérite du Revenu d'existence est de relancer une dynamique individuelle concernant tout le champ social, puisque ceux qui ne sont pas engagés dans des activités marchandes le touchent aussi. À la différence du RMI, toile d'araignée qui englué ceux qui y tombent, tant ils craignent de ne plus le retrouver s'ils échouent après avoir repris un travail, le Revenu d'existence est un authentique filet social. Permanent et capitalisable il peut servir de tremplin à des individus qui peuvent ainsi acquérir une liberté supplémentaire et s'en servir pour des projets de formation ou toute autre forme d'investissement.

Pas d'action politique efficace sans une politique globale du revenu

Plus profondément, le Revenu d'existence correspond à une autre philosophie de la répartition des revenus. Il n'y a pas que les activités de marché qui soient productrices de valeur. La société elle-même est source de productivité globale entièrement captée par les apporteurs de travail et de capital. Pour prendre un exemple moins abstrait, nous voyons que la crise démographique violente de nos voisins due à leurs taux de fécondité insuffisants va entraîner pour eux de graves conséquences économiques. Comment penser la répartition des revenus sans y intégrer au même niveau que le travail et le capital ces apports essentiels au fonctionnement de l'économie dans le long terme. Toute personne faisant partie de la communauté nationale alourdit ou allège la charge des autres ; de toute façon elle fait son destin et le nôtre à la fois. Du fait même qu'elle existe elle a droit aux moyens qui permettront de le réaliser et qui comprennent forcément une certaine quantité de monnaie. C'est ainsi que le Revenu d'existence est un signe majeur d'appartenance à la communauté.

La conséquence pratique est évidemment que tout n'ira pas dès le départ aux apporteurs de travail et de capital. Une distribution s'opérera suivant des modalités à discuter mais qui modifieront le revenu primaire. Le Revenu d'existence sera plus apprécié des pauvres que des riches puisqu'il s'agit d'une valeur fixe reprise en partie par l'impôt sur le revenu. Cependant les pères de famille des classes aisées eux mêmes apprécieront le soutien matériel et moral qui leur est donné.

On peut multiplier les développements sur les effets bénéfiques d'une mesure globale bien plus facile à prendre que les 35 heures, contraintes de

s'ajuster à la diversité des entreprises. Finalement, les vrais choix sont politiques. Si les règles du libéralisme et de l'économie de marché sont d'une incontestable efficacité, jamais les Français ne les accepteront dans toute leur brutalité. Historiquement ils ne l'ont jamais fait, même quand les individus encore proches du monde paysan étaient moins vulnérables. Les responsables politiques doivent mettre leurs propos et leurs actes en concordance avec l'économie ouverte. La méfiance qu'ils inspirent aujourd'hui vient de leur comportement ambigu. L'air navré, ils écoutent la plainte de leurs concitoyens sans oser défendre le système qu'ils ont tous contribué à instaurer, ni répondre par des remèdes nouveaux.

LETTRE DE YOLAND BRESSON À FRANÇOIS FILLON MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Le 13 mars 2003

Monsieur le Ministre,

Je viens de relire le discours de Monsieur le Premier Ministre devant le Conseil économique et social sur la réforme des retraites et, je suis, par la presse, vos efforts de concertation. Je reste confondu par le comportement des acteurs qui sont enfermés dans la perpétuation du modèle antérieur, fondé sur la société salariale, et n'envisagent que des aménagements marginaux, qui d'ailleurs de proche en proche vont devenir de plus en plus délicats, tant chaque fil tiré peut défaire la toile dans son entier.

Or, l'instauration d'un Revenu d'existence inconditionnel que chacun complète par des revenus d'activité, dont le plan annexé, vous montrera la faisabilité immédiate, qui s'imposera quasi inévitablement dans le futur, permet de résoudre les difficultés majeures de la réforme des retraites.

Je reprends les objectifs du Premier ministre. Relancer notre démographie en facilitant l'accueil de l'enfant, c'est un effet assuré du revenu d'existence. Concevoir l'alternance activité, formation, tout au long de la vie, selon son libre choix, c'est aussi le cas. Permettre la diversité tout en garantissant l'équité. Au lieu de s'obstiner à parler en annuités (37,5 ans devenant 40) comme si l'emploi allait rester figé, immuable alors qu'il va devenir intermittent pour tous, parlons en nombre total d'heures sur la vie au bout du quel, on pourra bénéficier, outre de son Revenu d'existence, d'un revenu de retraite pleine, et même comme toujours d'un revenu d'activité, si on en a une. Proposons par exemple 45 000 heures. Chacune de

ces heures est comptée lorsqu'elle a fait l'objet d'une contribution de retraite. Ainsi, en étude ou en formation, si le prix est majoré d'une telle contribution, l'heure est comptée comme ouvrant le total des 45 000 heures sur la vie. Il est évident que chacun accomplira ce total comme il l'entend ou le peut, en quelques années ou tout au long de sa vie. Il n'y aura plus de différence entre public et privé. Enfin, on constate que les difficultés financières sont levées avec le plan d'instauration proposé, et le fonds de retraite capitalisée correctement abondé.

Resteront les détails et l'on sait que le diable y réside. Les technocrates, syndicalistes, spécialistes, y trouveront suffisamment matière à exercer leurs talents pour qu'ils ne se sentent pas trop privés du plaisir de contribuer à la réforme.

Monsieur le ministre, la simplicité est souvent révolutionnaire. Il est des moments où la sortie par le haut évite bien des problèmes. J'espère vous aider en vous rappelant le projet du Revenu d'existence qui prend forme un peu partout.

Croyez en mes sentiments cordialement respectueux.

Yoland Bresson